

Direction générale adjointe programme santé  
physique générale et spécialisée, de  
l'enseignement et de la recherche

**DESTINATAIRES :** Personnel du triage, gestionnaires

**EXPÉDITEUR :** Sylvain Pomerleau, directeur général adjoint – santé physique générale et spécialisée de l'enseignement et de la recherche

**DATE :** 31 décembre 2021

**OBJET :** **SALLES D'URGENCE - RÉORIENTATION DE LA CLIENTÈLE NON URGENTE**

---

Dans le contexte de l'urgence sanitaire imposée par la pandémie de la COVID-19, nous tenons à rappeler qu'il est permis de réorienter la clientèle ambulatoire non urgente qui ne nécessite pas le plateau technique ni l'expertise des services d'urgence.

En effet, les équipes d'urgence peuvent exiger formellement la réorientation obligatoire à un usager (si leur condition clinique le permet) vers :

- Un rendez-vous avec un médecin de famille
- Un rendez-vous en clinique de pédiatrie

Les usagers qui seront référés aux alternatives proposées sont libres de refuser la réorientation, mais ne pourront pas exiger de recevoir des soins dans les services d'urgence qu'ils ont consultés.

Une [correspondance du ministère de la Santé et des Services sociaux](#) nous a été transmise à cette effet et permet de nous soutenir lors de l'application de cette approche.